

BVGer E-819/2018 vom 8. Januar 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-01-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-819_2018

FR: TAF E-819/2018 du 8 janvier 2018

IT: TAF E-819/2018 del 8 gennaio 2018

Regeste

Participation aux coûts (divers)

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

La décision du SEM du 8 janvier 2018 est annulée. Le SEM est invité à prendre en charge les frais relatifs aux analyses ADN requises.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant et au SEM. Le président du collège : Le greffier :
William Waeber Jean-Claude Barras

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.